



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville  
 Canton de Saint-Gervais les bains

**PROCES-VERBAL  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 08 JUIN 2011**

L'an deux mille onze le mercredi huit juin à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le premier juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Claire GRANDJACQUES, Marie-Christine FAVRE, Messieurs Gabriel TUAZ-TORCHON, Bernard SEJALON, Gabriel GRANDJACQUES, Pierre MULLER, Gilles GRANDJACQUES, Mesdames Anne-Marie COLLET, Monique RACT, Messieurs Serge DUCROZ, Julien AUFORT, Daniel DENERI, Madame Luigina GAGLIARDI, Monsieur Philippe GRISOL, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Yves JUILLARD, Mathieu QUEREL, Julien RIGOLE, Madame Catherine VERJUS.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Claire GRANDJACQUES  
 Madame Sandrine VIALLET à Monsieur Pierre MULLER  
 Madame Elisabeth BIBIER-COCATRIX à Madame Nathalie DESCHAMPS  
 Monsieur Sylvain CLEVY à Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON  
 Madame Agnès MARTIN-ROLY à Madame Marie-Christine FAVRE  
 Monsieur Michel STOPIANO à Monsieur Bernard SEJALON

**Etait absente :**

Madame Géraldine REVILLIOD

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Mathieu QUEREL ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

**n°2011/125**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 27 (Monsieur Jean-Marc PEILLEX ayant quitté la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote)
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/125**

## EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET PRINCIPAL

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget principal présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte administratif 2010 du budget principal.

*DEBATS :*

- Madame Marie-Christine FAVRE : « Il existe deux comptabilités qui doivent obligatoirement être identiques : celle de l'ordonnateur avec le Compte Administratif du Maire et celle du payeur avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal ».
- Elle précise, par ailleurs, que :
  - \* pour la section de fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à 3 952 358,15 euros avec un résultat de clôture de 7 189 696,41 euros ;
  - \* pour la section d'investissement, le résultat de l'exercice s'élève à 1 050 772,97 euros avec un résultat de clôture de - 3 275 666,89 euros.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, Madame Marie-Christine FAVRE, Vice-Présidente de la Commission des Finances, entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/126

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL**

---

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/126**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010  
DU RECEVEUR MUNICIPAL  
BUDGET PRINCIPAL**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte de gestion du budget principal.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte de gestion 2010 du budget principal.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

**n°2011/127**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**  
**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL**

---

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/127**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**  
**BUDGET PRINCIPAL**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Suite à la délibération n°2011/023 du 16 février 2011 relative à la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011, le Conseil Municipal est invité à statuer définitivement sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2010.

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 a été mis en réserves à hauteur de **7 250 588,70€** et reporté en section de fonctionnement à hauteur de **3 237 338,26€** et que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 est de **3 952 358,15 €**, le résultat de fonctionnement de clôture 2010 est égal à : **7 189 696,41€**.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal **D'AFFECTER** :

- une partie de ce résultat en **réserves** à hauteur de **6 125 852,69 €**, somme couvrant le déficit de clôture de l'exercice 2010 de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser,
- et le solde pour **1 063 843,72 €** en **report à nouveau**.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/128

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 27  (Monsieur Jean-Marc PEILLEX ayant quitté la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote)</p>
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/128**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, Madame Marie-Christine FAVRE, Vice-Présidente de la Commission des Finances, entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/129

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/129**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010  
DU RECEVEUR MUNICIPAL  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte de gestion du budget annexe de l'eau.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte de gestion 2010 du budget annexe de l'eau.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/130

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/130**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 a été reporté a été mis en réserves à hauteur de **655 738,14 €** et reporté en section de d'exploitation à hauteur de **403 669,92 €** et que le résultat de l'exercice 2010 est de **200 951,79€**, le résultat d'exploitation de clôture 2010 est égal à : **604 621,71 €**.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal **D'AFFECTER** :

- une partie de ce résultat en **réserves** à hauteur de **465 174,29€**, somme couvrant le déficit de clôture de l'exercice 2010 de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser,
- et le solde pour **139 447,42 €** en **report à nouveau**.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/131

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**  
**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/131

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2011**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2010.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Eau.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/132

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**  
**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 27
(Monsieur Jean-Marc PEILLEX ayant quitté la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

## **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, Madame Marie-Christine FAVRE, Vice-Présidente de la Commission des Finances, entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

n°2011/133

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

---

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/133**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

## **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des



comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte de gestion 2010 du budget annexe de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/134

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/134**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 a été mis en réserves à hauteur de **226 039,04€** et reporté en section d'exploitation à hauteur de **255 834,85 €** et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 est de **65 657,88€**, le résultat d'exploitation de clôture 2010 est égal à : **321 492,73 €**.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal **D'AFFECTER** :

- la totalité de ce résultat en **réserves** soit **321 492,73 €**.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

n°2011/135

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

---

<p>Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/135**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2011  
 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2010.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Assainissement.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

n°2011/136

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

---

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 27
(Monsieur Jean-Marc PEILLEX ayant quitté la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011****N°2011/136***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010  
BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE****Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget annexe de la culture présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte administratif 2010 du budget annexe de la culture.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, Madame Marie-Christine FAVRE, Vice-Présidente de la Commission des Finances, entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**n°2011/137****COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011****N°2011/137***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010  
DU RECEVEUR MUNICIPAL  
BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte de gestion du budget annexe de la culture.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte de gestion 2010 du budget annexe de la culture.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

**n°2011/138**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

---

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 a été mis en réserves à hauteur de **3 450,00 €** et reporté en section d'exploitation à hauteur de **19 677,87 €** et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 est de **2 070,74 €**, le résultat d'exploitation de clôture 2010 est égal à : **21 748,61 €**.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal **D'AFFECTER** :

- la totalité de ce résultat soit **21 748,61 €** en **report à nouveau**.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/139

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

---

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/139**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

## DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2011 BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2010.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de la Culture.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/140

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

<p>Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Votants : 27          (Monsieur Jean-Marc PEILLEX ayant quitté          la salle, ne prend part ni au débat,          ni au vote)</p>
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/140**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010  
 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget annexe des transports présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte administratif 2010 du budget annexe des transports.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, Madame Marie-Christine FAVRE, Vice-Présidente de la Commission des Finances, entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/141

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011

**N°2011/141**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

### EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

---

**Rapporteur :** Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte de gestion du budget annexe des transports.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** le compte de gestion 2010 du budget annexe des transports.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/142

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/142

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010  
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 a été reporté en totalité en section d'exploitation à hauteur de **- 7 722,68 €** et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 est de **24 044,37 €**, le résultat d'exploitation de clôture 2010 est égal à : **16 321,69€**.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

**ENTENDU** l'exposé,Il est proposé au Conseil Municipal **D'AFFECTER** :

- la totalité de ce résultat soit **16 321,69€** en **report à nouveau**.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/143

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**



*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2011 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2010.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe des transports.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

n°2011/144

### **COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE AU FAYET**

---

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/144

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE AU FAYET**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

En raison du nombre croissant d'élèves fréquentant le groupe scolaire et la cantine du Fayet, la Commune envisage de procéder à l'agrandissement du restaurant scolaire implanté au Fayet et de l'accueil périscolaire. Le budget arrêté relatif à ces opérations est estimé à la somme de 148 000 € TTC pour l'agrandissement du restaurant scolaire et à 20 000 € TTC pour l'agrandissement de l'accueil périscolaire.

Afin de réduire le coût de cette opération, il est proposé de solliciter le Conseil général et l'Etat dont notamment la Caisse d'Allocations Familiales susceptibles de participer au financement de ces projets.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** les projets mentionnés.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat notamment la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil général un financement et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que la présente décision annule et remplace la délibération n°2011/051 du 9 mars 2011.

*DEBAT :*

- *Madame Marie-Christine FAVRE : « Ces travaux ont déjà été votés au budget ».*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**n°2011/145**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DEPOT D'UN DOSSIER FISAC**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/145**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DEPOT D'UN DOSSIER FISAC**

**Rapporteur :** Madame Claire GRANDJACQUES, adjointe au Maire déléguée à l'environnement et l'aménagement de la montagne

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (Fisac) est un dispositif mis en place par le Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat et aux Professions libérales. Il exprime le soutien de l'Etat aux projets locaux qui s'inscrivent dans la durée, dans le partenariat durable et qui sont de nature structurante.

Le FISAC a pour but d'aider les actions et travaux d'intérêt général décidés par une collectivité territoriale en vue de conserver et fortifier son tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services.

Pour que cette opération soit couronnée de succès, un partenariat entre la commune, collectivités, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et les associations de commerçants et d'artisans est recommandé voire indispensable.

Un Plan Fisac peut se dérouler sur 3 tranches. Chacune pouvant durer jusqu'à 36 mois. (la moyenne d'une tranche est généralement comprise entre 15 et 18 mois).

Une convention de partenariat déterminera le périmètre d'intervention, le programme d'actions et de travaux de l'opération envisagée ainsi que les engagements de chacun des partenaires

Cette opération est précédée d'un diagnostic commercial portant sur l'adaptation du tissu commercial, les attentes des consommateurs comme sur l'accès à l'espace marchand. L'implication des acteurs locaux est une des conditions déterminantes de réussite et de crédibilité du projet, y compris la mobilisation des artisans et des commerçants.

La commune s'engage à être le porteur du Fisac pour ses propres projets, voire de son office municipal de tourisme mais également pour les actions collectives des commerçants/artisans sur le territoire communal. La commune sollicite ainsi l'aide du Fisac pour le projet global.

Le dossier Fisac sera ainsi finalisé en concertation avec les commerçants / artisans.

Il est précisé que les conditions de mise en œuvre d'un Fisac sont remplies puisqu'un diagnostic préalable est réalisé et financé par le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc et que ce diagnostic est rendu obligatoire par l'Etat.

Le Fisac peut cofinancer différents types de dépenses, notamment :

- Les actions collectives dites de fonctionnement (études visant à améliorer la dynamique commerciale, accompagnement des artisans et commerçants...).
- Les actions collectives dites d'investissement (travaux d'aménagements liés à la dynamique commerciale, signalétique...).
- Les actions dites « aides directes aux professionnels » (aménagement intérieur du point de vente, façade...) Seront destinataires possibles d'aides directes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros HT. Le Fisac cofinance dans les mêmes conditions que la commune.
- Le recrutement d'un « animateur commerce ».

L'engagement de la Commune dans un tel dispositif s'inscrit parfaitement dans la volonté municipale de redynamisation commerciale des différents pôles géographiques de la Commune, à savoir, le centre bourg, le centre du Fayet, Saint-Nicolas de Véroce et du Bettex suivant une stratégie partagée par tous les acteurs du territoire.

Il est précisé que le détail des tranches de réalisation du présent dossier tant en fonctionnement qu'en investissement pour le compte des artisans et commerçants ou pour la Commune sera détaillé ultérieurement.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE S'ENGAGER** à mettre en œuvre le présent projet décomposé suivant trois tranches de réalisation.
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour déposer le dossier Fisac et solliciter les fonds de l'Etat dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité, ces actions porteront à la fois sur du fonctionnement et de l'investissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEBATS :

- *Madame Claire GRANDJACQUES : « C'est une demande indirecte de subvention dont le but est la redynamisation du commerce. Ce dossier est porté par le Pays du Mont-Blanc mais chaque commune doit s'engager pour ses propres projets ».*

- Elle précise qu'un plafond de subventions est possible par tranche avec un volet investissement et un volet fonctionnement et qu'une réunion sera programmée afin de présenter ce dossier.
- Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON : « Lors du premier mandat, un dossier avait déjà été commencé ».
- Monsieur Daniel DENERI : « Sur présentation de quels projets le FISAC soutient-il et aide-t-il les commerces et entreprises ? »
- Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un cofinancement entre la Commune et l'Etat. Les opérations publiques avec des actions d'investissement public (mise en conformité, embellissement) et les actions faites par les commerçants et artisans (rénovation et amélioration des vitrines, éclairage) peuvent être prises en compte ».
- Madame Claire GRANDJACQUES : « Je pense que c'est une opération intéressante pour Saint-Gervais ».
- En réponse à Madame Marie-Christine FAVRE qui s'interroge sur l'existence de l'union commerciale, Madame Claire GRANDJACQUES confirme que celle-ci n'existe plus et qu'elle espère vivement une redynamisation par l'intermédiaire du FISAC.
- Monsieur le Maire : « Je pense que c'est un réel besoin pour la vie commerçante ».
- Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON : « C'est un dossier très compliqué pour être mené à bout ».
- Madame Claire GRANDJACQUES : « Je pense qu'avec l'obtention des aides, la redynamisation sera possible ».
- Monsieur le Maire : « La contrepartie demandée aux commerçants sera l'engagement d'une politique cohérente commerciale. Une étude sera proposée en fonction des différents scénaris dans le centre bourg avec la mise en place du pont de contournement (simulations activités...) ».
- Madame Claire GRANDJACQUES : « Les commerçants ont déjà répondu à un questionnaire ».
- Monsieur Daniel DENERI : « Faut-il embaucher un animateur ? »
- Madame Claire GRANDJACQUES : « L'animateur sera mutualisé par le Syndicat Mixte pour l'ensemble du Pays du Mont-Blanc ».
- Monsieur le Maire : « Ce sera une véritable occasion d'utiliser la charte des enseignes pour cette mise en place ».
- Monsieur Daniel DENERI : « Il serait souhaitable de proposer aux commerçants d'adhérer à l'union commerciale ».

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/146

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**  
**Objet : ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/146**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Par délibération n°2010/088 du 14 avril 2010, la Commune a engagé sur l'exercice 2010 des études concernant le glacier de Tête Rousse s'inscrivant dans le cadre de la prévention des risques.

Le comité de pilotage du « dossier de Tête Rousse » s'est réuni en Préfecture le 15 avril 2011 dans le but de faire le point de situation sur le glacier de Tête Rousse, d'étudier et valider les actions prioritaires à engager pour 2011.

Tout d'abord, malgré la purge de la cavité effectuée en 2010, le risque que la cavité se remplisse d'eau est confirmé. Par ailleurs le risque d'effondrement du toit de la cavité est non négligeable, compte tenu de sa configuration qui a fortement évolué du fait des affaissements de glace et de la pression exercée à l'intérieur du glacier.

Aussi, afin de garantir la sécurité de la population, l'étude va être engagée afin d'obtenir des réponses sur les problématiques définies comme suit :

- La vitesse de remplissage de la cavité dans le but d'obtenir une occurrence ;
- Le risque d'effondrement de la cavité, pour prendre les mesures de protection adéquates ;
- La quantité d'eau pouvant créer une lave torrentielle représentant un danger pour la population située en aval, information déterminante pour pouvoir caractériser précisément le risque ;
- Les solutions opérationnelles pérennes pouvant être utilisées, au regard des conclusions des études, pour supprimer définitivement le risque rencontré.

Il convient alors de poursuivre les études engagées en 2010

En complément de l'aide sollicitée auprès de l'Etat pour un montant de 209 030,10 € au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier », il est demandé aux membres du Conseil municipal de solliciter l'Europe afin de financer également la dépense correspondante par le fonds européen de développement régional (Feder).

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le projet visé ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel joint du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les organismes mentionnés susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

DEBATS :

- *Monsieur le Maire : « C'est une demande de subvention complémentaire dans le cadre des fonds Feder ».*
- *Il rappelle, par ailleurs, que des nouvelles études ont repris et que, contrairement à ce qui a été dit, aucun scientifique n'est descendu dans la cavité à part Monsieur Luc MOREAU. Ce dossier nécessite du recul et du sérieux ; les scientifiques ne sont que des prestataires. La population sous la poche d'eau est la population la plus protégée du monde en raison de la surveillance accrue mise en place. L'an dernier, le danger était dû à l'extrême pression qui existait.*
- *Madame Monique RACT : « Un pompage est-il prévu pour 2011 ? »*
- *Monsieur le Maire : « Non. Une étude du glacier est prévue pour essayer de trouver l'origine de l'eau afin de trouver une solution d'évacuation ».*
- *Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON : « Il avait été demandé aux scientifiques, en 2010, d'étudier une solution pour évacuer l'eau ».*
- *Monsieur le Maire : « C'est l'objet des études de 2011 ».*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/147

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE – RAPPORT DE GESTION**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 27
(Madame Nathalie DESCHAMPS ne prend pas part au débat)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/147**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE  
RAPPORT DE GESTION**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux délégataires de service public de produire un rapport aux fins de présentation au Conseil Municipal afin qu'il en prenne acte.

Ces documents sont transmis, avant le 1<sup>er</sup> juin, au service financier de la Commune.

La SAEM des Remontées Mécaniques de Megève a transmis son rapport de gestion au titre de sa délégation de service public.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de gestion de la SAEM des Remontées Mécaniques de Megève pour la saison 2009/2010.

DEBATS :

- Monsieur le Maire : « A la lecture de ce dossier, je constate une perte pour la saison 2010 ».
- Madame Catherine VERJUS : « Pourquoi doit-on passer ce rapport, la société étant située sur Megève ? »
- Monsieur le Maire : « C'est un concessionnaire de la Commune de Saint-Gervais ».

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.**

**Madame Nathalie DESCHAMPS ne prend pas part au débat.**

n°2011/148

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – « LES THERMES DE SAINT-GERVAIS » - RAPPORT DE GESTION**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/148

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
« LES THERMES DE SAINT-GERVAIS »  
RAPPORT DE GESTION**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux délégataires de service public de produire un rapport aux fins de présentation au Conseil Municipal afin qu'il en prenne acte.

Ces documents sont transmis, avant le 1<sup>er</sup> juin, au service financier de la Commune.

La société des Thermes de Saint Gervais a transmis son Rapport de Gestion au titre de sa délégation de service public.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de gestion de la SAS LES THERMES DE SAINT-GERVAIS.

*DEBAT :*

- Madame Nathalie DESCHAMPS fait remarquer une stabilisation de l'activité médicale par rapport aux autres années.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.**

n°2011/149

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER****Objet : ACQUISITION COMMUNE / KILICASLAN ADNAN POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 5 DU CENTRE VILLE DU FAYET – AVENUE DE CHAMONIX**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011****N°2011/149***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier***ACQUISITION COMMUNE / KILICASLAN ADNAN POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA TRANCHE 5 DU CENTRE VILLE DU FAYET – AVENUE DE CHAMONIX**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

La Municipalité a décidé d'engager la tranche 5 de l'aménagement du centre ville du Fayet concernant l'avenue de Chamonix.

Ces travaux permettront ainsi de réaménager et sécuriser les espaces piétons.

Pour engager les travaux, la Commune doit préalablement s'assurer de la maîtrise foncière des emprises incluses dans cette opération.

Par courrier reçu en mairie le 20 avril 2011, Monsieur et Madame KILICASLAN Adnan ont donné leur accord de principe pour une cession à l'euro symbolique au profit de la Commune d'une partie de leur parcelle cadastrée section I n°1105 au lieudit « Le Fayet Est ».

L'emprise concernée est d'environ 21 m<sup>2</sup>, à préciser par un document d'arpentage.

L'ensemble des frais sera supporté par la Commune.

**ENTENDU** l'exposé,

**VU** l'évaluation du Service des Domaines en date du 31 mars 2011 sur laquelle sera établi le salaire du Conservateur des Hypothèques,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune à obtenir la maîtrise foncière des terrains inclus dans l'aménagement correspondant à la tranche 5 du Fayet,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition susmentionnée
- **DE FIXER** la valeur du bien nécessaire à l'établissement du salaire de Conservateur des Hypothèques à celle correspondant à l'estimation des Services Fiscaux, soit l'euro symbolique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer tout document se rapportant à la décision adoptée, dont l'acte notarié.

DEBAT :

- Monsieur le Maire : « Je remercie vivement Monsieur et Madame KILICASLAN ».

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**n°2011/150****COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER****Objet : CONTRAT DE RESERVATION AU PROFIT DE LA COMMUNE DU LOCAL SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU  
BATIMENT SIS AVENUE DE CHAMONIX AU FAYET (EX-PROPRIETE COLSON)**



<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011

N°2011/150

*Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier*

### **CONTRAT DE RESERVATION AU PROFIT DE LA COMMUNE DU LOCAL SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT SIS AVENUE DE CHAMONIX AU FAYET (EX-PROPRIETE COLSON)**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a donné à bail à la SEMCODA une propriété bâtie cadastrée section I n°1099-1543-2356-2357 au « Fayet Est », dans le cadre de la politique communale en matière de logements des habitants du pays.

Un bail à construction a alors été établi le 04 décembre 2009 entre la SEMCODA et la Commune moyennant la somme de 250 000 euros.

Après démolition du bâtiment existant, la SEMCODA s'est engagée à réaliser un bâtiment collectif de 18 logements locatifs à loyers modérés ainsi qu'un local en rez-de-chaussée, lesquels sont en cours de finition.

Les modalités prévues initialement pour la remise de ce local à la Commune en fin de bail ayant évolué vers une acquisition pure et simple, un contrat de réservation a été établi.

Celui-ci prévoit la cession à la Commune par la SEMCODA du local achevé situé en rez-de-route du programme immobilier, d'une surface de 133 m<sup>2</sup> (dont 114,79 m<sup>2</sup> de surface utile), au prix de 293 020,00 euros TTC.

Ce local sera composé d'une entrée avec sanitaires, un bureau ainsi qu'un local qui sera destiné en particulier à l'école de musique.

**ENTENDU** l'exposé,

**VU** le projet de contrat de réservation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune à disposer sur le secteur du Fayet d'un local dédié aux réunions et à l'école de musique,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les modalités du contrat de réservation
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer tout document se rapportant à la décision adoptée, dont l'acte notarié.

DEBAT :

- En réponse à Monsieur Daniel DENERI qui s'étonne que sur la notice fournie par la Semcoda la pratique des instruments à vent et à percussion est à proscrire, Monsieur le Maire répond d'une part que c'est en raison de l'isolation acoustique et d'autre part que c'est une copropriété.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/151

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER**

**Objet : REVISIONS SIMPLIFIEES N°3 ET 4 ET MODIFICATION N°4 DU P.L.U DES HOUCHES – AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES LIMITROPHES**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/151

*Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier*

**REVISIONS SIMPLIFIEES N°3 ET 4 ET MODIFICATION N°4 DU P.L.U DES HOUCHES –  
AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION DES  
COMMUNES LIMITROPHES**

**Rapporteur :** Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Suivant application de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la Commune des Houches a transmis un dossier concernant la révision simplifiée n°3 et n°4 ainsi que la modification n°4 de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

Ce dossier porte sur différents points :

- concernant la révision simplifiée n°3 :
  - la construction de 18 logements sociaux au lieudit « Les Poses »
  - la levée de l'emplacement réservé n°8
- concernant la révision simplifiée n°4 :
  - l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones
- concernant la modification n°4 :
  - l'augmentation du Coefficient d'Occupation du Sol (C.O.S) à 0,18 dans les zones UC et NAc
  - la suppression du Coefficient d'Emprise au Sol (C.E.S), des surfaces minimales et du cercle de 20 mètres pour les caractéristiques des parcelles dans les zones UC et NAc
  - une modification mineure de zonages de certaines parcelles
  - l'adaptation du règlement
  - la modification des plans graphiques

**ENTENDU** l'exposé,

**CONSIDERANT** que la révision n°3 et n°4 et la modification n°4 projetées ne concernent pas des secteurs limitrophes au territoire de la Commune de Saint-Gervais,

Il est proposé au Conseil Municipal **DE REPENDRE** que la révision n°3 et n°4 et la modification n°4 n'appellent pas de remarques

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

**n°2011/152**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER**

**Objet : ACQUISITION COMMUNE / SAFER AUX « HUIT TOURS D'EN HAUT »**

---

<p style="text-align: center;">Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

**N°2011/152**

*Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier*

**ACQUISITION COMMUNE / SAFER AUX « HUIT TOURS D'EN HAUT »**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Par notification du 08 avril 2011, la Safer a informé la Commune d'une vente des parcelles cadastrées section H n°1304-3903 au lieudit « Les Huit Tours d'en Haut », pour une surface de 7 091 m<sup>2</sup>.

Ces terrains sont classés en zone naturelle N1 au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en vigueur.

Compte tenu de la localisation des parcelles et de leur intérêt pour l'activité agricole, la Commune a demandé à la Safer de se porter acquéreur de ces biens.

Afin de donner suite à cette démarche, il convient de signer une promesse d'achat avec la Safer pour un prix d'acquisition total de 11 200,00 euros TTC, ce montant étant calculé pour un règlement au plus tard le 31 décembre 2011.

**ENTENDU** l'exposé,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune d'acquérir les biens susmentionnés pour l'activité agricole et/ou forestière,

**VU** la promesse unilatérale d'achat signée le 30 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIRMER** l'acquisition auprès de la Safer desdites propriétés au prix de 11 200,00 euros TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître JAY, et poursuivre toutes formalités nécessaires à l'aboutissement de la décision adoptée.

DEBATS :

- Madame Marie-Christine DAYVE : « Il s'agit des terrains des frères PELLOUX. La ferme a déjà été vendue ».
- En réponse à une remarque de Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur le Maire propose de compléter cette délibération en précisant la surface égale à 7 091 m<sup>2</sup>.
- Madame Monique RACT : « Est-ce éligible au niveau des subventions du Conseil Général ? »
- Madame Marie-Christine DAYVE : « C'est à vérifier ».
- Monsieur le Maire : « Ces terrains seront laissés à l'exploitant actuel ».

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/153

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/153

*Coordination Générale – Direction Des Services Techniques*

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE  
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
ANNEE 2010**

**Rapporteur :** Monsieur Pierre MULLER, Adjoint au Maire délégué aux Travaux

En application des dispositions de la loi du 3 janvier 1992, de son décret d'application du 6 mai 1995 et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE PRENDRE ACTE** de ce rapport annuel.

DEBAT :

- Monsieur le Maire : « De nombreuses canalisations usagées ont dû être réparées ».

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.**

n°2011/154

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****Objet : ELIMINATION DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL 2010**

<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011**

N°2011/154

*Coordination Générale – Direction des Services Techniques***ELIMINATION DES DECHETS  
RAPPORT ANNUEL 2010****Rapporteur** : Monsieur Pierre MULLER, adjoint au Maire délégué aux Travaux

Monsieur le Maire est invité à présenter au Conseil Municipal le rapport annuel 2010, joint à la présente, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, établi conformément au décret 2000.404 du 11 mai 2000.

La loi du 13 août 2004 ayant donné compétence aux départements pour l'élaboration et la révision du Plan Départemental des Déchets, ce rapport sera transmis au Conseil Général de Haute-Savoie.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE PRENDRE ACTE** de ce rapport annuel.DEBATS :

- En réponse à Monsieur Bernard SEJALON qui s'interroge pour savoir si les verres sont contenus dans le kilo de déchets produit par jour et par habitant, Monsieur Pierre MULLER répond que les verres sont traités par une entreprise spécialisée.

- Monsieur le Maire : « Le traitement des ordures ménagères s'élève maintenant à 104,00 euros la tonne. Pour l'année prochaine, ce montant sera de 120,00 euros. Ce sont de vrais sujets environnementaux. Faut-il maintenir une usine de traitement à Marignier et une à Passy ? »

- En réponse à Monsieur Gilles GRANDJACQUES, Monsieur le Maire répond que le déficit des ordures ménagères est dû au tri et au recyclage.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES****Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011****N°2011/155***Coordination Générale – Direction des Ressources Humaines***MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour augmenter le temps de travail de certains emplois afin de respecter la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de l'emploi suivant :

**AU SEIN DU SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI****Un emploi de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h/semaine)**

Il est précisé au Conseil Municipal que la création de ce poste, prévue au budget est liée à la vacance du poste de Responsable du service gestion et entretien du patrimoine bâti. Le poste d'agent de maîtrise principal qu'occupait précédemment le Responsable de ce service est supprimé du tableau des effectifs.

**AU SEIN DU SERVICE MULTI ACCUEILS****Un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32h/semaine)**

Il est précisé au Conseil Municipal que la création de ce poste, prévue au budget est liée à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude suite à la réussite au concours sur titre d'auxiliaire de puériculture. Le poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe qu'occupait précédemment cet agent est supprimé du tableau des effectifs.

**AU SEIN DU SERVICE POLICE MUNICIPALE****Un emploi de technicien 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h/semaine)**

Il est précisé au Conseil Municipal que la création de ce poste, prévue au budget est liée à la vacance du poste de Brigadier chef Principal de Police Municipale suite à un départ à la

retraite. Le poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale qu'occupait précédemment le Responsable de ce service est supprimé du tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire fait part du recours adressé au Tribunal Administratif de Grenoble par la Société « Dévelop Invest » relatif au Plan de Prévention des Risques Naturels de la Commune.

Puis, il donne lecture de deux décisions valant délibération.

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**  
**DECISION VALANT DELIBERATION**  
**N° 2011 - 014**

**Madame l'Adjoint au Maire de Saint-Gervais,**

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté municipal n° 04/11 déléguant la signature des documents communaux à Madame Marie-Christine DAYVE durant l'absence de Monsieur le Maire du 9 au 28 mai 2011,

**CONSIDERANT** l'accord-cadre multi-attributaire conclu avec les entreprises COLAS RAA et EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA le 9 mars 2011 pour une durée de 1 an et reconductible 3 fois,

**CONSIDERANT** le résultat de la consultation relative au marché subséquent n°1 lancée le 20 avril 2011,

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**  
**DECISION VALANT DELIBERATION**  
**N° 2011 - 015**

**Madame l'Adjoint au Maire de Saint-Gervais,**

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté municipal n° 04/11 déléguant la signature des documents communaux à Madame Marie-Christine DAYVE durant l'absence de Monsieur le Maire du 9 au 28 mai 2011,

**CONSIDERANT** le résultat de la consultation relative aux travaux de transformation du Château de Hautetour en maison des guides et des artistes lancée le 14 mars 2011 selon la procédure adaptée,

**DECIDE :**

**\*D'ATTRIBUER** les différents lots comme suit :

**DECIDE :**

**\*D'ATTRIBUER** les différents lots comme suit :

- Lot 1 « Lotissement du Châble » à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA pour un montant de 31869,62 € TTC.
- Lot 2 « Chemin du Vernet » à l'entreprise COLAS RAA pour un montant de 13241,45 € TTC.
- Lot 3 « Chemin du Bulle » à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA pour un montant de 26686,18 € TTC.
- Lot 4 « Route des Amerands » à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA pour un montant de 8787,94 € TTC.
- Lot 5 « Route du Champel » à l'entreprise COLAS RAA pour un montant de 44827,69€ TTC.

**\*DE SIGNER** tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et décidé le 13 mai 2011

Pour le maire absent,  
Par délégation de Monsieur le Maire,

Marie-Christine DAYVE

Rendue exécutoire le 18 mai 2011

- Lot 1 « Echafaudage – Maçonnerie – Pierre de Taille » : Groupement DELUERMOZ/GLENAT ENTREPRISE pour un montant T.T.C. de 1 457 176,50 € (un million quatre cent cinquante sept mille cent soixante seize euros et cinquante cts) intégrant les plus values relatives à l'injection de résine expansive et à l'étanchéité verticale en façade nord du bâtiment.
- Lot 2 « Charpente – Couverture » : Entreprise EURO TOITURE pour un montant T.T.C. de 361 795,74 € (trois cent soixante et un mille sept cent quatre vingt quinze euros et soixante quatorze cts) intégrant le choix d'une charpente en bois massif et l'option 3 relative au paratonnerre.
- Lot 4 « Plâtrerie – Peinture » : Entreprise BONGLET SA pour un montant T.T.C. de 88 504,00 € (quatre vingt huit mille cinq cent quatre euros).
- Lot 5 « Ascenseur » : Entreprise KONE pour un montant T.T.C. de 33 368,40 € (trente trois mille trois cent soixante huit euros et quarante cts).
- Lot 6 « Electricité » : Entreprise ETDE GET SUD EST pour un montant T.T.C. de 151 294,00 € (cent cinquante et un mille deux cent quatre vingt quatorze euros).

Les lots 3 « Menuiserie » et 7 « Chauffage – Plomberie – Sanitaire » n'ayant fait l'objet d'aucune offre, ils seront attribués à l'issue d'une nouvelle consultation.

**\*DE SIGNER** tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et décidé le 13 mai 2011

Pour le maire absent,  
Par délégation de Monsieur le Maire,

Marie-Christine DAYVE

Rendue exécutoire le 26 mai 2011

Monsieur le Maire donne lecture ensuite des décisions prise en vertu de ses pouvoirs délégués (article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT).

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**  
**N°07/11**  
**ARRETE MUNICIPAL**

**PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES SUPPLEANTS DE  
RECETTES POUR LA REGIE DE RECETTES DES TENNIS  
MUNICIPAUX ET DU MINI-GOLF**

**Le Maire de la Commune de Saint-Gervais,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 1982,  
Vu l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> avril 1992, rendu exécutoire le 10 avril 1992 portant nomination d'un régisseur de recettes aux tennis municipaux et mini golf,  
Vu l'arrêté municipal n°14/10 du 31 mai 2010 portant modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1992 nommant un régisseur de recettes aux tennis municipaux et mini-golf,  
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 11 mai 2011,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1992 est complété comme suit :  
En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Monsieur DELACHAT Jocelyn sera remplacé par :

- Monsieur Samuel FAVRET
- Monsieur Karl WIELAND,

**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**  
**74170 - HAUTE-SAVOIE**  
**N° 10/11**

**ARRETE MUNICIPAL**

**PORTANT INSTITUTION D'UN TARIF RELATIF AU DVD DU  
GLACIER DE TETE ROUSSE**

**Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2008/073 du 16 mars 2008 relative aux pouvoirs délégués du Maire,  
**VU** l'arrêté municipal n°04/11 du 18 avril 2011 portant délégation de signature à Madame Marie Christine DAYVE,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Il est instauré le tarif suivant correspondant à la vente du DVD du glacier de Tête Rousse intitulé « menace sur Saint-Gervais »:

**Article 2 :**

Les autres articles restent inchangés.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié.

Saint-Gervais Les Bains, le 11 mai 2011

**Pour le Maire absent,  
Par délégation de Monsieur le Maire,**

**Marie-Christine DAYVE,**

**Le Régisseur,**

**Jocelyn DELACHAT**

**Les mandataires suppléants  
Karl WIELAND**

**Samuel FAVRET**

Notifié le 11 mai 2011

Affiché le 24 mai 2011

Télétransmis le 24 mai 2011

	Tarif
DVD « menace sur Saint-Gervais »	15,00 €

**Article 2 :**

Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 25 mai 2011

**Pour le Maire absent,  
Par délégation de Monsieur le Maire,**

**Marie-Christine DAYVE**

Affiché le 26 mai 2011

Télétransmis le 26 mai 2011

Enfin, il donne ensuite lecture des marchés publics passés pendant les mois de mai et de l'agenda du mois.

**Mai**

- 6 : Assemblée Générale du GIC MontJoly, à la Salle Montjoie  
7 : Remise des prix du tournoi Maurice Chappot



- 8 : Marché aux Fleurs sur la promenade du Mont-Blanc  
- *Monsieur le Maire* : « Ce fut un beau marché. Je remercie Madame Nathalie DESCHAMPS pour son organisation ».
- Journée de nettoyage  
- *Monsieur le Maire* : « Je remercie Madame Claire GRANDJACQUES pour l'organisation de cette opération ».
- Cérémonie de l'anniversaire de la Victoire de 1945  
Remise des prix 2<sup>ème</sup> trophée Maurice Chappot
- 30 : Bureau Municipal
- 31 : Visite de Monsieur le Président de la République aux Glières  
Rencontre avec Monsieur Martinez, Président du FC Montjoie  
Assemblée générale de l'ADMR

## **Juin**

- 3 : Conférence au CNISAG, Centre de Formation de la Gendarmerie de Montagne, sur le thème du glacier de Tête Rousse
- 4 : Vernissage exposition Kaviik ponts et passages
- 6 : Convocation au Tribunal de Bonneville dans le cadre de la plainte contre X  
Visite de l'Assemblée Nationale par l'école de Saint-Nicolas de Véroce  
Conseil des Sages
- 7 : Promenade des Aînés à la côte Saint André  
- *Monsieur le Maire* : « Cette journée s'est bien passée et a été appréciée par tous ».
- Réception à l'occasion du départ du Capitaine Tonanny, à Chamonix
- 8 : Réunion du Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc  
Commémoration Guerre d'Indochine au Monument aux Morts  
Conseil Municipal

La séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,

Mathieu QUEREL

Procès-verbal affiché du 7 juillet au 7 septembre 2011